



**Direction de l'immobilier, de la
logistique et des transports
Direction des finances et des
achats**

2022 DILT 3 DFA : Budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux - Approbation du compte administratif 2021.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du service technique des transports automobiles municipaux (ST-TAM) pour l'exercice 2021. Les dépenses et les recettes de ce service font l'objet d'un budget annexe. Ses comptes sont soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux (SPIC) annexés aux budgets et comptes de la ville de Paris.

1. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée en dépenses et en recettes à 35 256 886,81 € lors de la décision modificative des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021.

Le ST-TAM a retrouvé en 2021 un niveau d'activité semblable à celui constaté en 2019 avant la crise sanitaire. Cela s'explique à la fois par la reprise progressive tout au long de l'année des prestations événementielles d'une part, et par la poursuite des prestations liées à la gestion de la crise sanitaire (centres de vaccination, centres de dépistage, livraisons des EPI, etc.) d'autre part. Avec la reprise normale de l'activité, la persistance des opérations liées à la crise sanitaire, mais aussi une inflation dont les effets sont déjà visibles en 2021, le niveau de dépenses constaté en 2021 est revenu à un niveau proche de celui de 2019.

Au terme de l'exercice, la situation de la section d'exploitation est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des mandats émis est de 34 125 139,47 €, en hausse de 0,6 % par rapport aux 33 905 005,22 € constatés en 2020.
- le montant des titres émis et des produits rattachés est de 35 154 703,24 €, en hausse de 11,6 % par rapport aux 31 505 173,21 € de l'exercice 2020. Les recettes retrouvant leur niveau de 2019 (35 614 014,05 €).

1.1. DEPENSES D'EXPLOITATION

1.1.1. CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service. Les dépenses principales sont celles consacrées aux achats de carburant et de pièces détachées pour la maintenance des véhicules, aux locations de véhicules industriels spécialisés et aux versements d'indemnités d'assurance aux tiers.

Sur le chapitre 011, les mandatement s'élèvent à 7 475 553,40 € et sont stables par rapport à 2020 (7 540 890,29 €).

Les comptes de dépenses les plus significatifs sont :

- les fournitures d'atelier (nature 60223). Ces dépenses portent principalement sur l'achat des pièces détachées nécessaires à la maintenance et à la réparation des véhicules. 1 444 724,25 € ont été exécutés en 2021, en baisse de 7,2 % par rapport à 2020 (1 556 893,40 €). Cette baisse est due à des retards d'approvisionnement (pénurie de matériaux et difficultés d'acheminement des pièces détachées) liés à la crise sanitaire, ce qui a engendré une baisse des activités de réparation des TAM ;
- les carburants (natures 60221 et 6066). 1 284 160,20 € ont été exécutés en 2021, en diminution de 3,3 % par rapport aux 1 328 350,31 € constatés lors de l'exercice 2020. En dépit de la moindre consommation de carburant liée à un renouvellement du parc avec des véhicules propres d'une part, et à une diminution des déplacements lors de la crise sanitaire d'autre part, la très forte augmentation du prix des carburants constatée en 2021 limite la baisse attendue des dépenses de carburant ;
- les prestations de manutention assurées par des associations d'insertion (natures 611) et les locations mobilières (nature 6135). Les dépenses s'élèvent à 1 091 802,13 € en 2021 en baisse de 12,3 % par rapport aux 1 244 260,60 € constatés en 2020. Cette baisse est liée à la diminution des opérations événementielles et festives en début d'année, avant une reprise progressive au cours de l'année 2021, et à de moindres dépenses de location de batteries de véhicules, qui sont désormais achetées par le ST-TAM ;
- la variation des stocks (nature 6032). 933 896,81 € ont été exécutés en 2021, en hausse de 2,8 % par rapport à 2020 (908 050,36 €).

€). Chaque année, la valeur initiale du stock constitue une charge (comme si le service en faisait l'acquisition) tandis que sa valeur au 31 décembre constitue un produit (comme s'il le revendait) ;

- les primes d'assurance (natures 6161 et 6168). 922 577,68 € ont été exécutés en 2021, en hausse par rapport à 2020 (886 720,50 €). Le ST-TAM bénéficiant d'une délégation de gestion pour les sinistres d'une valeur inférieure à 75 000 €, il est amené à la fois à payer les primes d'assurances et à verser des indemnités aux tiers victimes d'accidents de la circulation avec un véhicule municipal ;

- les fluides et énergies (natures 6061). 220 461,36 € de dépenses ont été constatés en 2021, contre 201 123,24 € en 2020 (en augmentation de 9,6 %). Cette hausse est principalement due à l'augmentation générale du prix de l'énergie.

Les restes à réaliser pour l'exercice 2021 s'élèvent à 250 665,72 €.

1.1.2. CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)

Ce chapitre totalise des dépenses à hauteur de 18 346 786,83 €, un montant quasiment stable par rapport aux 18 341 171,92 € mandatés en 2020.

1.1.3. CHARGES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)

187 987,91 € ont été dépensés au titre des dépenses exceptionnelles en 2021, (contre 320 499,04 € en 2020), dont 158 316,56 € correspondent à l'annulation de titres de recettes relatifs aux « bus nature » passés sur des exercices antérieurs.

Les restes à réaliser pour l'exercice 2021 s'élèvent à 6 100,00 €.

1.1.4. OPERATIONS D'ORDRE (chapitre globalisé 042)

Ce chapitre, qui regroupe les dotations aux amortissements et la valeur nette comptable des actifs cédés, a été exécuté à hauteur de 8 114 811,33 € en 2021, soit une hausse de 6,7 % par rapport aux 7 605 249,80 € constatés en 2020. Cette hausse s'explique par le volume important des achats réalisés et de l'équipement de véhicules neufs au titre notamment de la réduction du parc de véhicules diesel, ainsi que par l'augmentation du prix des véhicules propres. Ce chapitre trouve son pendant en recettes d'investissement au chapitre 040.

1.2. RECETTES D'EXPLOITATION

Le ST-TAM facture ses prestations aux différentes directions de la collectivité, ainsi qu'à divers organismes publics extérieurs et établissements publics tels qu'Eau de Paris, Paris Musées ou l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP).

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 35 154 703,24 €, en hausse de 11,6 % par rapport aux 31 505 173,21 € constatés pour l'exercice 2020. Le niveau des recettes titrées en 2021 est à nouveau comparable à celui de 2019. Les recettes sont réparties comme suit :

<i>En euros</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021
6032 - Variation des stocks	908 050,36	933 896,81	883 901,08
706 - Prestations de services	32	29 057 376,39	31 612 892,07
	626 688,14		
7083 - Locations diverses	665 572,35	351 073,85	747 186,20
7088 - Autres produits annexes	85 868,78	134 259,14	263 783,22
74 - Subventions d'exploitation	233 082,33	56 592,96	37 835,52
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	96 211,05
771 - Produits exceptionnels/opérations de gestion	32 435,72	1 605,79	25 651,58
773 - Mandats annulés	114,05	1 173,10	1 672,56
775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	599 058,50	464 225,00	963 496,00
777 - Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat	443 811,73	504 970,17	505 531,88
778 - Autres produits exceptionnels	19 332,09	0,00	15 625,08
7811 - Reprises sur amortissements	0,00	0,00	917,00
TOTAL	35 614 014,05	31 505 173,21	35 154 703,24

1.2.1. PRESTATIONS DE SERVICES (chapitre 70, nature 706)

Les recettes de prestations de services s'élèvent à 31 612 892,07 €, en hausse de 8,8 % par rapport à l'exercice 2020 (29 057 376,39 €). Cette hausse résulte à la fois du retour progressif de l'activité habituelle, avec notamment une reprise de l'événementiel en 2021, et de la poursuite des activités exceptionnelles liées à la crise sanitaire (mise en place des centres de vaccination, transport des vaccins, livraison des EPI, etc.).

Ces recettes se répartissent comme suit :

<i>En euros</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021
70600 - Budget général ville	27 221 217,44	24 693 534,48	26 912 980,90
70601 - Budget annexe eau	0,00	25 803,52	0,00
70602 - Budget annexe assainissement	1 185 753,76	1 040 762,76	1 251 030,21
70603 - Budget annexe fossoyage	126 065,37	104 793,21	59 510,80
70605 - États spéciaux d'arrondissement	2 883 899,91	2 218 394,71	2 226 808,17
7061 - Conducteurs détachés	272 527,98	154 038,21	189 519,18
70621 - Autres collectivités	296 937,11	250 968,56	298 930,68
7063 - Assistance publique hôpitaux de Paris	(*) 65 661,40	(*) 7 721,24	63 414,55
7065 - Eau de Paris	(*) 20 939,95	21 681,86	15 505,79
7066 - CASVP	553 685,22	539 677,84	595 191,79
TOTAL	32 626 688,14	29 057 376,39	31 612 892,07

(*) : Le chiffre d'affaires a baissé pour ces clients, le ST-TAM ne proposant désormais plus de prestations en véhicules diesel.

1.2.2. LOCATIONS DIVERSES (chapitre 70, nature 7083)

Pour cet exercice, les prestations réalisées pour des clients tiers s'élèvent à 747 186,20 €. Ce poste de recettes, en nette baisse lors

de la crise sanitaire de 2020, dépasse le niveau d'activité 2019. Il regroupe :

- les locations (nature 70832) pour un montant de 733 914,06 € en 2021 (295 136,03 € en 2020), qui correspond aux prestations fournies aux associations partenaires de la Ville et aux sociétés d'économie mixte ;
- la participation des établissements publics (nature 70831) pour 13 272,14 € en 2021 (55 937,82 € en 2020).

1.2.3. AUTRES PRODUITS ANNEXES (chapitre 70, nature 7088)

La recette de 263 783,22 € constatée en 2021 (134 259,14 € en 2020) provient notamment des indemnités d'assurance versées par des tiers responsables impliqués dans des sinistres avec des véhicules municipaux.

1.2.4. PRODUITS DES CESSIONS DES ELEMENTS D'ACTIFS (chapitre 77, nature 775)

Ce poste correspond aux recettes provenant de la vente des véhicules réformés, de quelques outillages obsolètes et de fournitures diverses. La recette constatée en 2021 est de 963 496,00 €. Les ventes représentent généralement un montant de l'ordre de 600 000 €. Cependant, à la suite de problèmes matériels constatés en 2020, certaines ventes aux enchères n'ont pu être encaissées qu'en 2021.

1.3. DETERMINATION DU RESULTAT

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021 fait apparaître les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 34 125 139,47 € ;
- le montant des recettes titrées et des produits rattachés s'élève à 35 154 703,24 € ;
- le résultat de l'exercice 2021 de la section d'exploitation est donc bénéficiaire pour un montant de 1 029 563,77 € ;
- le déficit cumulé au 31 décembre 2020 après affectation s'élevait à 547 489,85 € ;
- l'excédent d'exploitation cumulé constaté avant affectation au 31 décembre 2021 s'établit donc à 482 073,92 €.

Le montant des plus-values nettes des cessions d'actifs, égal à la différence entre le produit des ventes (soit 963 496,00 € au compte 775) et la valeur nette comptable des véhicules vendus (46 154,90 € au compte 675) s'élève à 917 341,10 € pour l'exercice 2021.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts de la section d'investissement ont été arrêtés, en dépenses et en recettes, à 17 260 560,12 €.

Au terme de l'exercice 2021, la situation de la section d'investissement est la suivante :

- en dépenses, le montant définitif des crédits mandatés est de 13 290 370,00€ ;
- en recettes, le montant constaté est de 9 918 216,53 €.

2.1. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées des achats de véhicules, d'outillages spécialisés, de travaux réalisés dans les sites occupés par le ST-TAM, ainsi que de l'amortissement des subventions reçues.

2.1.1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENT (chapitres 20, 21 et 23)

Les dépenses d'équipement ont été exécutées à hauteur de 12 783 921,12 €, dont les postes les plus importants sont :

- 11 584 058,25 €, en hausse de 39,8 % par rapport aux 8 286 253,46 € constatés en 2020, pour les achats de véhicules pour l'ensemble des directions de la Ville (nature 2182 et 2318). La crise sanitaire s'est traduite en 2020 par un allongement des délais de fabrication et de livraison ne permettant pas aux fournisseurs de respecter les dates de réception prévues initialement. Les dépenses se sont donc reportées sur 2021. Les achats sont répartis de la façon suivante :
 - 6 601 918,76 € au titre de l'acquisition de véhicules ne nécessitant pas d'aménagements (nature 2182), en baisse de 8,3 % par rapport aux 7 198 738,82 € constatés en 2020 ;
 - 4 982 139,49 € au titre des achats de véhicules (principalement des fourgons) nécessitant des aménagements pour les besoins des directions (par exemple pour le service technique de l'eau et de l'assainissement, la direction de la propreté et de l'eau, la direction des espaces verts et de l'environnement)(nature 2318). Cette dépense est en hausse de 358,1 % par rapport à 2020 (1 087 514,64 €). L'émergence récente d'une offre du constructeur pour des véhicules de ce type ne fonctionnant pas au diesel permet aux ST-TAM de privilégier ce type d'achats correspondant à un fort besoin des directions, en attente depuis plusieurs années d'une évolution plus favorable du marché ;
- 801 509,36 € constatés en 2021 au titre des travaux réalisés dans les sites du ST-TAM (nature 2135), avec notamment

l'amélioration des conditions de travail des personnels (504 335,41 € en 2020) ;

- 228 374,78 € constatés en 2021 au titre des équipements des garages (nature 2155), contre 176 449,43 € en 2020.

Les restes à réaliser (RAR) pour l'exercice 2021 s'élèvent à 1 983 079,73 € sur les chapitres 20, 21 et 23. Ce report traduit notamment les retards importants de livraison de véhicules propres.

2.1.2. LA REPRISE COMPTABLE DES SUBVENTIONS (chapitre 040).

L'amortissement des subventions d'équipement représente une dépense d'ordre d'un montant de 506 448,88 €. Cette opération d'ordre budgétaire est également inscrite, pour un montant identique, en recettes d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

2.1.3. SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Au 31 décembre 2021, compte tenu du montant des autorisations de programme (AP) votées en 2021 (12 070 000,00 €) et du montant des AP terminées, correspondant à des opérations achevées, constaté au compte administratif (10 913 074,95 €), le solde d'AP s'établit à 14 408 059,33 €.

Ce montant tient compte de 12 783 921,12 € mandatés sur AP (crédits réels) en 2021, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2021 à 91 868 133,55 €.

Stock brut au 31/12/2020	AP votées en 2021	Termes d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/2021	Mandats pluriannuels sur AP cumulés à fin 2021	Dont mandats émis 2021	Stock AP au 31/12/2021
105 119	12 070	10 913	106 276	91 868	12 783	14 408
267,83	000,00	074,95	192,88	133,55	921,12	059,33

2.2. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent majoritairement des recettes d'ordre de la section d'exploitation (dotations aux amortissements et valeur nette comptable des véhicules vendus). Ces opérations sont retracées, pour un montant identique, en dépenses d'ordre de la section d'exploitation (chapitre 042).

2.2.1. LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (chapitre d'ordre 040, compte 28)

La recette a été réalisée à hauteur de 8 068 656,43 € par le débit du compte 681 de la section d'exploitation.

2.2.2. LA VALEUR NETTE COMPTABLE DES ACTIFS VENDUS (chapitre 040, nature 2182)

La valeur nette comptable correspond à la valeur d'acquisition des véhicules minorée du cumul des amortissements réalisés. La recette constatée est de 46 154,90 €.

2.2.3. LES DOTATIONS (chapitre 10, nature 10222)

1 468 642,38 € ont été perçus au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) contre 1 282 925, 25 € en 2020, soit une hausse de 14,5 %.

2.2.4. LES SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ETAT (chapitre 13)

Le montant de subventions reçues en 2021 s'élève à 329 619,62 €, soit une hausse de 22,1 % par rapport aux 270 000,00 € perçus en 2020. Cette somme correspond essentiellement aux subventions versées par l'État lors de l'achat des véhicules électriques en remplacement des véhicules diesel.

2.3. DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE ET DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement pour l'exercice 2021 aboutit aux résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées est de 13 290 370,00 € ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 9 918 216,53 € ;
- le solde d'exécution de l'exercice 2021 est donc déficitaire de 3 372 153,47 €.

Après incorporation de l'excédent cumulé constaté au compte administratif 2020 (7 449 560,12 €), le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 4 077 406,65 € (hors RAR). Ce montant sera repris en section d'investissement et inscrit en recettes de cette section (R 001-Solde d'exécution positif reporté) au budget supplémentaire 2022.

3. SYNTHESE

Pour l'exercice 2021, les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	34 125 139,47 €	35 154 703,2 4 €	1 029 563,77€
Investissement	13 290 370,00 €	9 918 216,53 €	- 3 372 153,47 €
Total	47 415 509,47 €	45 072 919,7 7 €	- 2 342 589,70 €

Après incorporation du résultat de l'exercice précédent, qui présentait un report de 6 902 070,27 € (après affectation du résultat), le résultat cumulé est excédentaire de 4 559 480,57 €.

Je vous demande d'arrêter le compte administratif du budget annexe du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris